



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2011

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Maurice OUERFELLI – Sandra DINET – Guillaume MARECHAL – Philippe PORCHER – Michel CAILLOUX – Philippe HULOT – Bernard VERSCHELDEM – Henri KIRIEL – Jacky MELIQUE – Alain TROUVE – Stanislas HALAMA – Françoise LEDOUX – Christophe KROL – Cécile GAUVILLE

Absents : Sylvie BERTIN pouvoir à Eveline NICOLAS
Mireille FALQUE pouvoir à Maurice OUERFELLI
Claude BOUHELIER pouvoir à Bernard VERSCHELDEM

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 14 décembre 2010 et 15 février 2011.
- Approbation sur dépassement de la participation de la Commune aux frais liés À l'ILEP.
- Nomination d'un(e) suppléant(e) pour les Régies suite à la mutation de Madame A. Deperrois et à la mise à disposition de Mme M. Estardier :
 - * Recette cantine
 - * Avances
 - * Photocopies
 - * Salle des Fêtes
- Délibération sur Avenant Branchements Plomb, afin d'autoriser Mr Le Maire à signer l'avenant pour poursuivre les travaux.
- Vote de l'aide de la Commune pour le séjour en classe de découverte Maternelle grande section et délibération sur le montant de participation des familles.

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 14 décembre 2010 et 15 février 2011

Les comptes rendus des conseils municipaux des 15 février 2011 et 15 décembre 2010 sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation sur dépassement de la participation de la Commune aux frais liés à l'ILEP.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée l'origine du dépassement, à savoir :

- Augmentation des charges réelles de la commune
- Augmentation de la participation de la commune liée à la prise en charge d'une partie des pertes CAF *

*pour rappel : La CAF prenait en charge l'effectif du soir ou du matin à hauteur de 2h le midi, à compter du 1^{er} janvier 2011 le temps du repas 3/4h n'est plus pris en charge, seul le temps d'animation 1h15 est subventionné, ce qui représente une perte de subvention pour la prestation de service et l'aide complémentaire.

Cette situation impose un surcôt 2011 pour la commune de 4341.36€ (déduction faite de certains frais de fonctionnement).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de paiement, et propose que lors du prochain renouvellement du contrat en 2014, d'étudier la possibilité de moduler en fonction des périodes scolaires.

3. Nomination d'un(e) suppléant(e) pour les Régies suite à la mutation de Mme A.Deperrois et à la mise en disponibilité de Mme M.Estardier

Monsieur Le Maire propose de désigner Madame Carletta SPANHOVE comme suppléante pour les régies communales :

- Recettes cantine
- Avances
- Photocopies
- Salle des Fêtes

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour cette délibération.

4. Délibération sur Avenant Branchements Plomb, afin d'autoriser Mr Le Maire à signer pour poursuivre les travaux

Monsieur Le Maire expose la situation du marché portant sur la réfection de 110 branchements d'eau potable en plomb dans diverses rues de la commune.

Après sondages et enquêtes réalisés auprès des abonnés par l'entreprise dans le cadre du marché, il s'avère qu'il est nécessaire de reprendre 10 branchements supplémentaires.

Le marché initial s'élevait à 124 860.00€, le montant des travaux supplémentaires à 13 855.00€, soit 11.10% d'augmentation.

La fin des travaux est prévue pour fin avril 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation donnée à Mr Le Maire de signer la continuité des travaux suite à la réunion de la CAO du 02 mars 2011.

5. Vote de l'aide de la Commune pour le séjour en classe de découverte de la maternelle Grande section et délibération sur la participation des familles.

1- Délibération montant aide de la Commune

Conformément à l'usage, la commune participera à hauteur de 30% du montant du séjour -soit 1600€- de la classe de découverte du 06 au 08 Avril prochain à Fort Mahon (Somme) pour les 26 élèves de maternelle grande section.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

2- Participation des familles

Pour calculer la part des familles, une lettre a été éditée le 22 février 2011 pour demander l'avis d'imposition des revenus de l'année 2009. Cette lettre concernait 28 familles (26 réponses, 1 non réponse et 1 réponse trop tardive)

La participation des familles après subvention accordée par la Commune sera calculée en fonction de 5 tranches de A à E pour 26 familles.

La famille n'acceptant pas l'aide de la Commune et la famille qui a répondu trop tardivement paieront la somme de 147.90€ pour le séjour.

Le paiement des familles s'établit donc comme suit :

	Tranche	Nombre de Famille	Coût Participation Mairie	Coût Participation famille
Classe A	(- de 300)	3	140€	15.46€
Classe B	(300-900)	3	100€	55.46€
Classe C	(900-1000)	4	75€	80.46€
Classe D	(1000-1300)	7	50€	105.46€
Classe E	(+ de 1300)	7	30€	125.46€
		2		147.90€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire

Philippe FALKENAU